

Demande d'assouplissement de la carte scolaire 1^{ère} ou terminale générale

La demande dûment remplie, datée et signée, **sera transmise par l'établissement d'origine à l'établissement demandé**

- accompagnée impérativement des pièces justificatives demandées
- visée par le chef d'établissement d'origine avant le 16 juin 2023

Retour établissement pour le :

NOM.....PRÉNOMNÉ(E) le/...../.....

Adresse de l'élève :

Code postal : Commune :

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL 1 :

Adresse : (si différente du domicile de l'élève) :

Tél : Portable : E-mail :@.....

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

Adresse : (si différente) :

Tél : Portable : E-mail :@.....

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ :

LYCÉE DE SECTEUR :

LYCÉE DEMANDÉ :

Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre impérativement
1. <input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2. <input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin traitant : ces documents sous pli confidentiel sont à transmettre au principal du collège d'origine pour transmission au médecin scolaire.
3. <input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux	Copie de la notification d'attribution de bourses ou copie du dernier avis d'imposition de la famille ou de chacun des parents
4. <input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2023	Copie du certificat de scolarité de l'année en cours
5. <input type="checkbox"/> Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie de justificatifs de domicile (taxe d'habitation, acte notarié...)
6. <input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	Copie d'admission dans un établissement lié par une convention avec le lycée demandé ou autre justificatif
7. <input type="checkbox"/> Autre motif	Courrier explicatif succinct

A....., le..... 2023

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

Cadre réservé au proviseur du lycée fréquenté

Admission en 1^{ère} GT Terminale redoublement

LVA : LVB : LVC :

EDS1 : EDS2 : EDS3 :

Option :

Appel oui non

Signature du chef d'établissement

**Demande d'assouplissement de la carte scolaire
Procédure de dérogation en lycée
Entrée en 1^{ère} générale/terminale générale**

NOTE AUX FAMILLES :

Conformément à l'article D211-11 du Code de l'éducation :

- Les lycées accueillent les élèves résidant dans leur zone de desserte.
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.
- Dans la limite des places restant disponibles, après l'inscription des élèves résidant dans la zone normale de desserte d'un établissement, des élèves ne résidant pas dans cette zone peuvent y être inscrits.
- Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le directeur académique des services de l'éducation nationale, conformément aux procédures d'affectation en vigueur.
- Toute dérogation concernant un élève résidant dans un département autre que celui où se trouve l'établissement sollicité ne peut être accordée qu'après avis favorable du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de résidence.

Critères des demandes de dérogations :

- Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorités des critères nationaux définis par le ministère de l'Éducation nationale mentionnés dans le tableau, **dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.**
- Vous pouvez cocher plusieurs critères.
- Vous devez joindre impérativement toutes les pièces justificatives demandées selon les critères cochés.

IMPORTANT : Une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge de la gratuité du transport scolaire et ne garantit pas une place en internat.

La signature des deux responsables légaux, ayant l'autorité parentale, doit figurer **obligatoirement** sur le formulaire de demande de dérogation. En cas de désaccord sur le choix de l'établissement, les représentants légaux saisiront le juge aux affaires familiales afin de régler leur différend.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

En cas de décision favorable, vous serez contacté directement par le lycée sollicité en dérogation.

Refus de la demande de dérogation : En cas de refus de la demande de dérogation, l'élève rejoindra son lycée de secteur.

Informations sur les voies et délais de recours : Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la date de la lettre de notification